



**CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
SÉANCE DU 29 MARS 2021**

— COMPTE-RENDU INTÉGRAL —

Le lundi vingt-neuf mars deux mille vingt et un, à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil d'Arrondissement se sont réunis par visioconférence (les modalités d'accès leur ayant été préalablement communiquées par mail) sur les convocations qui leur ont été adressées le mardi vingt-trois et le vendredi vingt-six mars deux mille vingt et un par le Maire d'arrondissement et qui ont été affichées le même jour. Le caractère public de la séance a été assuré par diffusion de la visioconférence en direct dans la salle d'attente des mariages de la Mairie du 13^e arrondissement.

PRÉSENTS EN MAIRIE :

M. COUMET

PRÉSENTS EN VISIOCONFÉRENCE :

Mme AICHOUN BAPTISTE, M. AQUA, Mme ATALLAH, M. BASSIOUNI, M. BETOURNE, M. BOULET, M. COBLENCÉ, M. COURBAN, Mme DECLERCQ, Mme ESTIENNE, M. FERRIER, M. GUILLOU, M. IDRISSE, Mme KARAOUN GOUEZOU, Mme KOUASSI, Mme LACOMBE, Mme LAVILLE, M. LE, M. LEROY-WARNIER, Mme MARCHAND, Mme MAULAT, Mme MILLET, M. MOINE, M. NAJDOVSKI, M. OFFREDO, M. OLIVIER, Mme PATRIE, M. PENG, Mme RAYMOND-ROSSI, Mme SABATIER, Mme SEIGNOT, M. SHOUKRY, Mme SOLEILHAVOUP, Mme SOUYRIS, Mme STIBBE, M. TOKA, M. TRAN.

EXCUSÉS :

Avec pouvoir : M. FLORENTIN (pouvoir à M. BETOURNE).

Sans pouvoir :

L'ensemble des documents de la séance ont été adressés aux élus par voie dématérialisée sur l'application ODS-Mairies.

Le Conseil a désigné à l'unanimité comme secrétaire de séance : Mme Nathalie LAVILLE.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jérôme COUMET, Maire du 13^e arrondissement.

Désignation d'un secrétaire de séance

M. LE MAIRE : Si vous en êtes d'accord, nous ferons en fin de réunion le point sur la situation sanitaire. Je dirai quelques mots à ce sujet. Je vais ouvrir le conseil d'arrondissement. Nous avons d'abord à désigner un secrétaire de séance. En l'occurrence, je vous propose de désigner Nathalie LAVILLE. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je n'en vois pas. Nathalie LAVILLE est donc désignée secrétaire de séance.

POUR : 39 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Projet de délibération propre

13 2021 07 Réunion du conseil d'arrondissement par voie dématérialisée

M. LE MAIRE : Nous avons comme premier projet de délibération l'organisation de la réunion du conseil d'arrondissement par voie dématérialisée. Là aussi, je vais le faire rapidement. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Il est adopté.

POUR : 39 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Projets de délibération soumis pour avis

2021 DU 6 ZAC Bédier (13e) — Ilot Bédier Ouest — Acquisition de volumes abritant les services municipaux.

M. LE MAIRE : Nous allons commencer les premières délibérations pour avis et je laisse tout de suite la parole à Éric OFFREDO pour parler de la ZAC Bédier avec l'acquisition de volumes. C'est un peu technique, mais cela permettra d'évoquer le sujet de la ZAC Bédier.

Éric OFFREDO : J'ai un petit souci de son, désolé. C'est pour cela que j'ai pris un peu de temps. Et j'ai coupé ma caméra parce que j'ai un problème de débit. Est-ce que vous m'entendez ?

Il s'agit de la DU 6 sur l'acquisition de volumes abritant les services municipaux. Et comme l'indique le Maire, c'est une délibération assez technique.

La ZAC « Bédier-Oudiné » puisque nous l'appelons ainsi maintenant a évolué au fil du temps. Au départ c'était uniquement le secteur Joseph Bédier - Porte d'Ivry qui était concerné auquel est venu s'ajouter le secteur Chevaleret-Oudiné dans un second temps. Je vous fais part de toutes les évolutions de la ZAC.

En tous les cas, je souhaitais revenir sur l'aménagement de ce secteur Porte d'Ivry qui reposait sur une recomposition urbaine du site qui prévoyait des programmations nouvelles destinées à une diversification et à une plus grande mixité des usages. L'un des constats que nous avons fait sur cette partie de la ZAC, c'est qu'on était vraiment sur de la mono activité et uniquement du logement. L'idée, c'était d'avoir une logique de proximité et le développement d'un territoire d'entrée de ville à une échelle plus vaste avec deux pôles principaux. À l'est, un pôle avenue Boutroux-boulevard périphérique avec des activités de bureau et des hébergements, mais surtout à l'ouest, autour de la porte d'Ivry, une implantation d'activités économiques, de logements, d'équipements et de services publics. Ces équipements aujourd'hui sont

quasi terminés. Une grande partie est déjà réalisée, notamment dans cette partie ouest, dans la recomposition urbaine des abords de la porte d'Ivry. Il y a eu une programmation en deux étapes sur un terrain situé 5 à 13, avenue de la Porte d'Ivry dit « îlot Ouest », avec l'occupation de la brigade de la 8e section territoriale de la Direction de la Voirie et des Déplacements, des ateliers de génie civil de la Direction des Constructions Publiques et de l'Architecture ainsi que de l'unité d'hivernage de la Direction de la Propreté et de l'Eau. Une unité d'hivernage était déjà présente à cet endroit précédemment. Voilà pour ce premier bâtiment.

Un second bâtiment a été réalisé en reconstitution du poste de commandement et d'exploitation (PCE) du boulevard périphérique qui était situé rue Jean-Baptiste Berlier. Pour ceux qui ont une grande mémoire, il s'agissait du bâtiment en demi-cercle au niveau de la rue Jean-Baptiste Berlier et du quai d'Ivry plus exactement. Il a été démoli et déplacé au niveau de la porte d'Ivry.

Ce projet architectural étant fortement imbriqué, il n'a pas été possible de dissocier la mise en œuvre des surfaces de bureaux, à la charge d'un opérateur privé, de la reconstitution des services municipaux et du PCE, à la charge respective des opérations d'aménagement Bédier et Paris Rive Gauche. Compte tenu de cette imbrication, la SEMAPA a retenu un opérateur, la société Buelens, qui a fait réaliser la totalité de ces constructions ; à la fois pour son compte propre s'agissant des surfaces de bureau et à la fois pour le compte de la SEMAPA s'agissant de la reconstitution du PCE et du relogement sur place des services.

Il s'agit aujourd'hui d'acquérir le volume d'air abritant les locaux des services suivants :

- Les ateliers SALPA de la Direction des Constructions Publiques et de l'Architecture ;
- La Section Territoriale Voirie 8 de la Direction de la Voirie et des Déplacements ;
- L'unité d'hivernage de la Direction de la Propreté et de l'Eau.

Il s'agit de locaux à usage d'ateliers et il a été convenu que cette acquisition d'un volume d'air interviendrait à titre gratuit, dans la mesure où il s'agit de la reconstitution par l'aménageur d'un équipement municipal nécessaire au relogement des services municipaux suite à la démolition de l'équipement existant dans la ZAC Bédier, propriété de la Ville de Paris.

C'est tout l'objet de la délibération. Il s'agit en fait de prendre acte de cette cession à titre gratuit. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci à toi, Éric.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas.

Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois pas. N'hésitez pas à le dire par le tchat si vous voulez vous signaler.

POUR : 39 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2021 DLH 44 Garantie d'un prêt PLS, souscrit dans le cadre d'un refinancement par BATIGERE EN ÎLE DE France et finançant une opération de logement social dans le 13e arrondissement

M. LE MAIRE : Nous passons à la DLH 44. Ce sera plus rapide puisqu'il s'agit de la garantie d'un prêt PLS.

Éric OFFREDO : Oui, cela sera extrêmement rapide. J'ai pris le temps précédemment, parce qu'il était important de vous rappeler que nous avons des services publics installés porte d'Ivry pour ceux qui ne le savaient pas. Et il était également important que vous sachiez que nous avons ce local du périphérique. Cette délibération sera beaucoup plus rapide. Il s'agit de la garantie d'un prêt PLS pour le refinancement par BATIGERE. Il est proposé que la Ville garantisse dans sa totalité, pour le service des intérêts et l'amortissement du prêt PLS à souscrire par BATIGERE EN ÎLE-DE-FRANCE sur une durée de 40 ans pour un montant de 2 112 750,45 euros au taux de l'index en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + marge fixe de 0,60 %.

Cette garantie est accordée sous réserve de la conclusion du contrat dans un délai de 3 ans à compter du jour de la notification de cette délibération. C'est une opération classique que nous faisons avec l'ensemble des bailleurs. Merci.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup Éric. C'est une garantie d'emprunt telle que nous en votons assez régulièrement.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas.

DLH 44 : y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Elle est donc votée.

POUR : 39 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2021 DLH 50 Location des immeubles 77 et 79-81 rue du Château des Rentiers (13e) - avenants à baux emphytéotiques.

M. LE MAIRE : On passe à la DLH 50 sur des baux emphytéotiques.

Éric OFFREDO : Là encore, c'est très technique. Je suis désolé, j'ai ce soir beaucoup de délibérations extrêmement techniques.

Il s'agit d'un déclassement du domaine public et d'avenants à des baux emphytéotiques au titre de la RIVP dans le cadre d'une opération de construction sur des parcelles situées au 77 rue du Château des Rentiers et au 81 rue du Château des Rentiers.

Il y a eu des opérations différentes. Et vous allez voir qu'il s'agit d'une opération extrêmement importante puisqu'il s'avère nécessaire de procéder au déclassement de l'emprise d'un ancien mur réuni à la voie publique avec une superficie du sol de voie à déclasser sur laquelle s'implantera un bâtiment de 0,60 m². Cette emprise serait incorporée par voie d'avenant au bail portant location de l'immeuble 77 rue du Château des Rentiers.

Dans le prolongement de cet ancien mur, une emprise d'environ 4,50 m² sera distraite du bail du 10 juillet 2006 portant location de l'immeuble 79-81, rue du Château des Rentiers pour l'incorporer par voie d'avenant au bail du 29 décembre 2009.

C'est de la régularisation sur des surfaces de 0,60 m² d'une part et de 4,50 m² de l'autre. Merci beaucoup.

M. LE MAIRE : Sauf qu'un mur sans propriété, c'est rapidement très problématique pour l'entretien. JE vois que Monsieur OLIVIER souhaite prendre la parole.

Jean-Baptiste OLIVIER : Bonsoir. Juste pour être certain. C'est un programme qui a déjà été voté. Pour combien de logements ? J'ai vu que les premiers baux dataient de 2009, il y a donc 12 ans. Pourquoi en est-on toujours là ?

M. LE MAIRE : C'est de la régularisation sur la propriété d'un mur. Même si vous ne votez pas contre, je pense que personne ne vous en voudra. Après, faites ce que vous voulez. C'est vraiment de la régularisation technique. Est-ce que cela vous va comme réponse ?

Je mets aux voix la DLH 50.

Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois pas. Elle est adoptée.

POUR : 39 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2021 DLH 67 Convention Parisienne d'Attribution des logements sociaux.

M. LE MAIRE : Nous passons à Marie-José RAYMOND-ROSSI avec la DLH 67 et la Convention Parisienne d'Attribution des logements sociaux. C'est évidemment un sujet un peu plus lourd que les deux délibérations techniques précédentes.

Marie-José RAYMOND-ROSSI : Merci, Monsieur le Maire, chers collègues. Effectivement, c'est une délibération importante. C'est une délibération qui vous propose de voter la Convention d'Attribution. C'est une obligation légale posée par la loi Égalité et Citoyenneté de janvier 2017. Cette convention est la simple déclinaison opérationnelle et technique des orientations stratégiques adoptées en juillet 2019 par le Conseil de Paris.

Je dois dire que depuis cette date, ce texte était très attendu par les différents partenaires, mais comme beaucoup de collectivités, nous avons pris un peu de retard dans la rédaction de ce document du fait de la crise sanitaire et de l'installation tardive des conseils municipaux. Nous avons fait le maximum pour avancer au plus vite tout en maintenant un cadre de concertation important avec les 66 membres de la Conférence logement, c'est-à-dire les maires d'arrondissement, l'État, les bailleurs sociaux, les associations, La Poste, etc.

Ces nombreux échanges ont permis d'aboutir à un texte qui vise à répondre aux objectifs fixés par la loi tout en s'adaptant aux spécificités du territoire parisien comme cela avait été demandé par certains maires d'arrondissement, notamment Jérôme COUMET, Frédérique CALANDRA et François DAGNAUD. Vous comprendrez que ce sont les maires des arrondissements les plus pourvus en logements sociaux. Jérôme COUMET a ainsi pu faire valoir son souci de préserver la mixité sociale dans notre 13^e arrondissement. En effet, il ne pouvait pas être question pour répondre aux objectifs de la loi de faire porter l'effort sur les seuls arrondissements à fort taux de logements sociaux afin d'éviter la ségrégation de certains de nos quartiers.

Cette convention d'attribution engage les différents réservataires pour atteindre des objectifs de relogement des ménages prioritaires et à favoriser la mixité sociale au sein des quartiers fragiles hors QPV et QVA. Ce document pose le principe de la territorialisation des attributions de logement selon les objectifs et les modalités qui s'appliquent à tous les réservataires et à tous les bailleurs sur le territoire parisien, c'est-à-dire :

- Au moins 25 % des attributions situées hors QPV doivent être attribuées au premier quartile, c'est-à-dire aux gens qui ne gagnent pas plus de 833 euros par mois ;
- Au moins 25 % des attributions de chaque réservataire doivent bénéficier aux demandeurs reconnus DALO ou à défaut aux publics prioritaires ;
- Au moins 50 % des attributions de chaque réservataire dans les QPV doivent bénéficier aux demandeurs n'appartenant pas au premier quartile, c'est-à-dire aux 2^e, 3^e et 4^e quartiles.

Pour répondre à la demande des maires d'arrondissement, notamment en matière de mixité sociale, la Ville de Paris a élaboré une géographie solidaire beaucoup plus fine et beaucoup plus précise que celle prévue initialement par la loi afin que le texte soit pleinement adapté aux réalités territoriales parisiennes et à nos quartiers.

Nous appliquerons donc les objectifs de la loi à l'IRIS pour favoriser la mixité sociale au-delà des découpages QPV et QVA. Cette géographie solidaire s'appliquera dans les quartiers en voie de fragilisation où le revenu médian des habitants est inférieur à 75 % du revenu médian parisien, soit de 1 321 euros par unité et par mois.

Il sera demandé aux bailleurs sociaux d'appliquer cette géographie solidaire dans leurs commissions d'attribution sur tous les contingents, ce qui est important, y compris le contingent de l'État. Ainsi les attributions en PLS devront concerner les ménages qui dépassent le plafond PLUS. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, le préfet ne pourra plus attribuer un logement PLS à une famille qui relève des plafonds PLAI. Et cela est important pour notre avenir.

Concernant le relogement des publics prioritaires et la préservation de la mixité sociale au sein de nos quartiers dits fragiles, un outil spécifique a été créé par la Ville pour mettre en œuvre le relogement des publics prioritaires du premier quartile. En s'inspirant des acquis de l'ACD, cet outil désormais appelé ARPP (Accompagner Reloger les Publics Prioritaires) vise à reloger 2 000 ménages en grande difficulté par an avec une attention portée à chaque dossier au cas par cas. Le dispositif ARPP s'inscrit en complémentarité du circuit classique d'attribution des logements sociaux.

En parallèle, le relogement des autres quartiles est favorisé via plusieurs leviers développés dans les orientations stratégiques et repris de façon opérationnelle dans la convention d'attribution : taux d'effort réduit sur certains logements, OFS dans les quartiers NPRU, politique de conventionnement permettant l'introduction de catégories de financement diversifié.

Cette convention d'attribution va aussi nous permettre plus de transparence dans les attributions par la mise en place d'indicateurs de suivi. Ces indicateurs permettront d'obtenir une meilleure transparence sur les attributions, notamment celles de l'État, mais aussi celles d'autres réservataires.

Une nouvelle gouvernance est mise en œuvre avec un pouvoir renforcé pour les maires d'arrondissement. Ainsi, deux commissions sont créées : la commission de coordination (instance de suivi et d'évaluation de la convention sur la base des indicateurs), et la commission déléguée (instance de labellisation).

Partant du constat que le peuplement des programmes neufs représente un fort enjeu en matière de mixité sociale, d'équipements publics, notamment scolaires, de bien vivre ensemble à l'échelle d'un immeuble ou d'un quartier, mais aussi que les élus ont une connaissance plus fine de leur arrondissement, les réunions de peuplement seront désormais initiées et animées par les mairies d'arrondissement. Jusqu'à ce jour, elles étaient animées par la préfecture qui les organisait ou non. C'était selon leur bon vouloir. Aujourd'hui, nous avons la main. Nous organiserons donc ces réunions de peuplement. Je n'aime pas ce mot, mais c'est le mot approprié. Je m'en excuse.

Comme je l'ai indiqué au début de mon intervention, cette convention est le fruit d'une longue concertation qui a permis sa validation et son adoption le 4 mars 2021 par la Conférence du logement parisien.

Je voulais aussi vous indiquer que tout ce travail de concertation a emmené les associations, notamment La Fondation Abbé Pierre, la FAS, la FAPIL, le Samu Social, le SIAO à voter très positivement le texte lors de la Conférence du logement et sans amendements. Nous devons donc nous en réjouir.

Je dois dire que nous avons été au maximum de ce que nous pouvions demander en matière de contrôle des attributions et de mixité sociale. Ce n'était pas gagné, mais nous sommes arrivés à un résultat qui doit nous permettre de mieux maîtriser les attributions, notamment celles du préfet.

Voilà ce que je peux dire sur cette convention d'attribution. Je vous remercie, chers collègues, d'autoriser la maire de Paris a signé la convention d'attribution que je viens de vous présenter et pour laquelle vous aurez tout compris.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup Marie-José RAYMOND-ROSSI. Jean-Baptiste OLIVER et Béatrice PATRIE ont demandé la parole.

Jean-Baptiste OLIVIER : Merci, Monsieur le Maire. Cette présentation était assez claire. La seule chose, c'est que l'on parle de mixité sociale, mais qu'en réalité il s'agit essentiellement — et cela peut être tout à fait légitime — d'une politique en faveur du premier quartile. Les autres ne sont en réalité nullement favorisés. Rien n'est mis en place pour les autres ménages et je ne pense pas que lorsqu'on est dans le deuxième quartile, on puisse être considéré comme ayant les moyens. Les personnes qui quittent Paris, plus de 10 000 par an, ce sont les classes moyennes. Ce n'est pas le premier quartile. Il y a donc là une question de priorité à définir et je crois que l'on ne fait pas assez pour les classes moyennes.

Sur l'aspect rééquilibrage, je n'ai pas du tout vu d'outil de rééquilibrage dans ces pièces jointes, dans cette délibération. On ne peut pas tout régler par du logement aidé. On ne peut pas tout régler par du logement social. Ce que vous dites sur les plafonds PLUS, c'est bien gentil, mais ce qui est impératif,

c'est que dans les quartiers politique de la ville, il y ait une politique de construction de logements privés qui puissent être plus accessibles parce que le terrain sera moins cher dans ces quartiers que dans d'autres quartiers. Et c'est seulement de cette manière qu'on arrivera à créer une mixité sociale. D'une manière générale, de toute façon, ce sera une position de principe contre la politique menée depuis 20 ans. C'est la raison pour laquelle nous voterons contre. Merci.

M. LE MAIRE : Béatrice PATRIE, comme inscrite.

Béatrice PATRIE : Merci, Monsieur le Maire. Je relève que ce projet de délibération n'est qu'une déclinaison de la Conférence du logement de Paris qui n'est qu'une déclinaison d'une volonté nationale. On peut discuter à l'échelle du 13^e, mais il y a quand même une volonté nationale, avec une loi relative à la citoyenneté et à l'égalité adoptée en 2017, etc. J'entends bien ce que dit Monsieur OLIVIER, mais l'on est quand même dans le cadre d'une conception démocratique adoptée par le Parlement.

Moi, je me réjouis au contraire de cette convention qui est une convention partenariale, qui fait intervenir à la fois l'autorité de l'État à travers le préfet, la maire de Paris à travers son adjoint, l'Union sociale pour l'habitat de l'Île-de-France. C'est véritablement une convention qui a été négociée selon des critères techniques qui nous échappent pour un certain nombre. Ce que je relève quand même dans cette convention, c'est une grande volonté de désenclavement des quartiers et d'élargissement de la politique sociale. Ce que je considère, c'est que cette convention assoit une politique parisienne de peuplement qui, tout en répondant aux objectifs de la loi, permet de favoriser efficacement la mixité sociale et met en place une géographie spécifique allant au-delà des quartiers prioritaires de la politique de la ville. C'est-à-dire que l'on ne fait pas des réduits politique de la ville avec cette convention. Au contraire, on élargit l'accession au logement social à des quartiers et à des populations qui ne relèvent pas spécialement de la politique de la ville. Et c'est véritablement, selon moi, une politique de mixité sociale.

Je ne serai pas plus longue, mais je soutiendrai, nous soutiendrons, Groupe communiste, totalement les objectifs de cette convention.

M. LE MAIRE : Y a-t-il d'autres interventions sur ce sujet ? Je n'en vois pas.

Je dirais juste quelques mots. D'abord pour dire que je suis toujours aussi dubitatif sur les lois successives sur le logement, car la singularité parisienne, et plus largement des grandes métropoles sous forte tension, n'est pas suffisamment prise en compte. Quand on parle logement, ce n'est pas la même chose quand il n'y a pas de parc privé accessible au plus grand nombre que lorsqu'il y en a un. D'une certaine manière, j'entends ce que dit Jean-Baptiste OLIVIER et je respecte tout à fait vos orientations, mais je ne pense pas que le privé puisse résoudre le problème des classes moyennes à Paris, car les classes moyennes n'ont tout simplement pas accès au logement privé, en raison des loyers très élevés pratiqués. C'est vrai pour ce sujet comme pour bien d'autres. Mais particulièrement sur la question du logement, je trouve que c'est une erreur de vouloir faire une loi d'application unique sur des situations extrêmement différentes.

Une fois que j'ai dit cela, je voterai évidemment cette délibération parce que, comme l'a dit fort justement Marie-José RAYMOND-ROSSI, c'est le maximum qu'on peut obtenir à partir de ce cadre législatif. Nous sommes un certain nombre de maires à nous être beaucoup mobilisés, à avoir participé aux différentes conférences du logement organisées par la Préfecture de Paris et d'Île-de-France. C'était d'ailleurs avant les élections municipales pour partie. Et nous avons pointé du doigt cette question de la préservation d'une mixité sociale dans les quartiers les plus populaires. Nous avons demandé à ce que que les classifications PLS soient respectées dans certains quartiers, que les applications du premier quartile ne se fassent pas dans les quartiers les plus populaires. Quand je parle de quartiers, ce sont des micro-quartiers, puisque c'est une lecture à la maille assez serrée. Je trouve que nous avons correctement travaillé aux côtés de Ian BROSSAT, puisqu'il était présent lors de la dernière mandature. Et cela nous permet comme l'a dit Béatrice PATRIE de préserver une bonne mixité dans un certain nombre de quartiers populaires.

Mais cela n'enlève en rien les préventions que je peux avoir sur différents dispositifs législatifs qu'ils aient été votés d'ailleurs par des gouvernements de droite ou de gauche. La loi DALO, cette loi nouvelle, ne me semblent pas suffisamment intelligentes pour examiner des situations différentes. Elles ne les prennent pas suffisamment en compte.

Je soumetts à vos suffrages cette délibération DLH 67.

Y a-t-il des votes contre ? Je vois Monsieur OLIVIER. J'imagine que tout le Groupe vote contre. Manifestez-vous dans le tchat s'il y a des votes disjoints. Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois pas. Cette délibération est donc adoptée. Je vous en remercie.

POUR : 34

CONTRE : LES 5 ÉLUS DU GROUPE UDC13

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

2021 DFPE 72 Subvention (54 636 euros) et avenant n° 6 avec l'association Capucine et Papillons, Jardin d'Enfance, pour la crèche parentale Capucine et Papillons (13e).

M. LE MAIRE : Je vais passer tout de suite la parole à Johanne KOUASSI. Nous avons une série de subventions pour des associations qui s'occupent de la petite enfance. On commence par Capucine et Papillons avec la DFPE 72.

Johanne KOUASSI : Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à toutes et bonsoir à tous. En effet, on commence cette série de délibérations avec la subvention à la crèche Capucine et Papillons qui est l'une des deux crèches parentales de l'arrondissement que j'ai eu l'occasion de visiter récemment avec Céline HERVIEU. La capacité d'accueil de cet établissement est de 18 places. Il est proposé de fixer le montant de la subvention à 54 636 euros.

M. LE MAIRE : Merci. Je ne vois pas de demandes d'intervention. Je vais donc la faire voter tout de suite. DFPE 72 : Des votes contre ? Je n'en vois pas. Des abstentions ? Je ne vois pas non plus. C'est adopté.

POUR : 39 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2021 DFPE 80 Subventions (1 529 528 euros), avenants n° 4, 5 et 6 à l'association La Croix-Rouge française (14e) pour ses 7 établissements d'accueil de la petite enfance.

M. LE MAIRE : Nous passons à la DFPE 80, cette fois-ci pour la Croix-Rouge.

Johanne KOUASSI : Exactement, il s'agit cette fois d'une subvention d'un montant de 196 602 EUR alloués à l'association la Croix-Rouge française qui gère la crèche collective située rue vendre aux âmes. C'est la crèche de la Butte-aux-Cailles. Elle dispose d'une capacité d'accueil de 40 places.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Madame ESTIENNE, je vous en prie.

Mireille ESTIENNE : Merci, Monsieur le Maire. Juste une petite indication par rapport à cette crèche qui *a priori*, si mes informations sont bonnes, n'accueillerait plus depuis quelques mois la section des tout-petits. Et dans le tableau du budget prévisionnel de cette association, il apparaît que le montant PF et

PSU est le même que pour l'année 2020. Je souhaitais donc avoir des renseignements parce qu'en effet pour boucler leur budget, cela risque peut-être d'être compliqué.

Johanne KOUASSI : Madame ESTIENNE, je ne peux que confirmer ces informations que vous avez eues d'ailleurs de ma part lors de la dernière commission d'attribution. Il s'agit donc d'informations données en toute transparence à l'élue de l'opposition que vous êtes dans le cadre des commissions d'attribution.

En effet, sur les 40 places de la crèche, 30 sont aujourd'hui occupées. Il se trouve qu'en plus dans le cadre de la crise sanitaire et des protocoles d'accueil, la crèche ne pourrait pas de toute façon être à 40 places comme indiqué. C'est le cas de la plupart des établissements d'accueil de la petite enfance dans cette période bien particulière et difficile qui met à rude épreuve les crèches tant municipales qu'associatives. J'en profite d'ailleurs pour saluer le dévouement total des agents.

Plus concrètement, c'est peut-être quelque chose que vous n'avez pas pu lire dans la fiche technique ou dans les explications qui ont été données ou alors c'était l'envie peut-être d'aller vers de la polémique, toujours est-il que, dans la façon de calculer les subventions, on est en prévisionnel, ce qui est assez normal pour une structure de petite enfance ou autre. On travaille bien sur des charges qui sont prévisionnelles. Et comme vous avez pu le constater, nous votons aujourd'hui une subvention revue sur la base du bilan d'activité 2019, parce qu'il faut un bilan d'activité complet validé par les comptables et les commissaires aux comptes. Ce rapport d'activité est ensuite récupéré et l'on regarde le delta entre le prévisionnel et ce qui a été effectivement fait. Et en fonction de ce qui se passe, on procède à des réfections. Vous pouvez d'ailleurs le voir. Des montants ont été retranchés de la subvention dans cette logique de saine gestion.

Pour ce qui est du fonctionnement de l'établissement, car c'est quand même ce qui m'importe le plus, il s'agit en effet de répondre aux besoins des familles. Comme j'ai eu l'occasion de l'indiquer lors de la commission d'attribution à laquelle vous avez assisté, nous avons fait en sorte que les familles ne se retrouvent pas en difficulté et celles qui avaient prévu de faire garder leur enfant par la Croix-Rouge ont toutes pu bénéficier d'une place en secteur municipal. J'y ai veillé personnellement. J'ai eu l'ensemble de ces familles au téléphone le temps de trouver des solutions. Et c'était le cas d'ailleurs pendant mes congés d'été, l'été dernier. Sachez, car j'imagine que c'est aussi votre inquiétude première, que les familles ne se sont pas retrouvées en difficulté en raison des petits dysfonctionnements qu'a pu connaître la Croix-Rouge qui fonctionne d'ailleurs maintenant avec une nouvelle responsable. Et les difficultés évoquées en toute transparence en votre présence sont en train de rentrer dans l'ordre.

M. LE MAIRE : Merci, Johanne, pour ces explications. Et au passage, cet établissement devra soit bénéficier d'une rénovation lourde, soit ne plus exister en l'état. Il en a vraiment besoin. C'est compliqué. Il y a des carrières en dessous. Un projet est en cours d'étude en ce moment.

DFPE 80 : je vais donc la soumettre à vos suffrages.

Y a-t-il des votes contre ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des abstentions ? Il n'y en a pas non plus. Elle est adoptée.

POUR : 39 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2021 DFPE 83 Subventions (141 281 euros), avenants n° 6 à l'association Arthur et Marine (13e) pour ses 2 établissements d'accueil de la petite enfance.

M. LE MAIRE : Nous passons à la DFPE 83 pour Arthur et Marine cette fois-ci.

Johanne KOUASSI : Oui, exactement. Il s'agit là encore d'un établissement géré par une association, l'association Arthur et Marine. C'est un établissement d'une capacité d'accueil de 40 places. Le montant de la subvention est fixé à 141 281 euros.

M. LE MAIRE : Je ne vois pas de demandes d'intervention.

DFPE 83 : y a-t-il des votes contre ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois pas non plus. C'est adopté. Je vous remercie.

POUR : 39 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2021 DFPE 147 établissements d'accueil de la petite enfance engagés dans la démarche « à vocation d'insertion professionnelle » — conclusion de 6 conventions de subventionnement avec la Caisse d'Allocations Familiales.

M. LE MAIRE : Toujours Johanne KOUASSI pour cette fois-ci des conventions avec la CAF.

Johanne KOUASSI : En effet, c'est la DFPE 147 sur les crèches à vocation d'insertion professionnelle. C'est un projet qui était en cours depuis plusieurs années et qui a pu se concrétiser avec l'inauguration de la crèche Max JACOB désignée parmi plus de six établissements municipaux parisiens comme crèche dite AVIP, « crèche À Vocation d'Insertion Professionnelle ». C'est un projet qui motive beaucoup les équipes et qui est aussi très important parce qu'il répond à un besoin social réel. Cela consiste à accueillir des enfants dont les parents sont en recherche active d'emploi, suivis souvent de près par Pôle Emploi et la Mission locale. C'est un partenariat qui est fait également avec la CAF de Paris.

C'est vraiment un beau projet. On a eu l'occasion de faire une réunion de travail avec la responsable de la crèche, Aminata DIARRA ainsi que son adjoint, Monsieur BELKAID. Nous sommes en train de voir comment calibrer le nombre de places réservées à ce dispositif, l'objectif étant d'avoir un effectif mixte. Il y a donc un contingent de places de cet établissement Max JACOB réservé à ce dispositif. On se réjouit tous de voir ce projet se concrétiser.

M. LE MAIRE : C'est très bien en effet. C'était la difficulté des parents qui ne travaillent pas et qui ne sont pas forcément prioritaires pour obtenir une place. Et pour le retour à l'emploi, c'est très compliqué.

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

DFPE 147 : y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Unanimité. Je vous en remercie.

POUR : 39 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2021 DFPE 119 Développement d'activités partagées et ludiques parents-enfants les samedis matin dans des établissements d'accueil de la Petite Enfance. Subventions (142 273 €) et conventions avec 17 associations.

M. LE MAIRE : Dernière délibération présentée par Johanne KOUASSI, la DFPE 119 sur les activités du samedi matin.

Johanne KOUASSI : Exactement. Il s'agit de l'ouverture des crèches le samedi matin pour des ateliers qu'on appelle « Les samedis en famille ». C'est un projet dont nous avons déjà eu l'occasion de parler dans le cadre de ce conseil d'arrondissement, et d'ailleurs récemment, puisqu'une subvention a été votée pour l'association Crescendo dans le cadre de l'expérimentation, le 13^e ayant eu la chance d'être retenu pour l'expérimentation de ce dispositif.

Il s'agit cette fois d'aller au-delà de l'expérimentation et de mettre en place ces ateliers au niveau parisien. Il faut savoir que l'expérimentation n'a pas pu être menée en raison du contexte sanitaire. Il est prévu que la subvention qui a été octroyée précédemment soit bien utilisée, ce qui va permettre d'augmenter la fréquence de ces ateliers qui devaient avoir lieu deux fois par mois et qui auront lieu tous les samedis du mois pendant 14 semaines de façon à ce qu'il n'y ait pas de décalage entre le 13^e arrondissement et les autres arrondissements parisiens, puisqu'il s'agit d'appels à projets parisiens. En plus de la subvention qui a pu être votée durant la phase d'expérimentation, il est proposé de voter pour l'association Crescendo une subvention d'un montant de 15 722 euros sachant que l'association intervient dans le 13^e arrondissement, mais aussi dans d'autres arrondissements parisiens. Et nous proposons par ailleurs une subvention d'un montant de 10 920 euros pour le Réseau Môm'Artre. C'est une structure que vous connaissez très certainement qui intervient dans l'arrondissement depuis plusieurs années avec d'excellents retours de la part des familles.

Peut-être pour donner un peu d'indications sur la façon dont la sélection a pu être faite, il s'est tenu un jury avec la CAF qui est cofinanceur, la Circonscription des affaires scolaires et de la petite enfance du 5^e et du 13^e arrondissement ainsi qu'en ma présence. Nous avons ainsi pu balayer l'ensemble des projets déposés par les associations et sélectionné ces deux intervenants qui proposent des activités de qualité et que nous connaissons comme étant des intervenants fiables et intéressants pour les familles de notre arrondissement.

M. LE MAIRE : Je trouve tout cela très bien. Franchement, c'est chouette de pouvoir commencer à travailler sur la partie du samedi matin. Il y a une demande de parole de Jean-Noël AQUA.

Jean-Noël AQUA : Bonjour. Juste pour dire que nous nous abstiendrons sur cette délibération en attente de discussion et d'informations plus amples sur sa réalisation. Je partage l'enthousiasme sur l'idée, mais vous le savez, le diable se cache dans les détails. Sur la question du gardiennage et du ménage, les annexes des deux délibérations sont muettes pour le 13^e, ce qui n'est pas le cas sur d'autres arrondissements. En attente de plus amples informations, nous nous abstiendrons.

M. LE MAIRE : C'est bien noté.

DFPE 119 : y a-t-il des votes contre ? Je n'en vois pas. Des abstentions ? Le Groupe communiste. Il n'y en a pas d'autres ? Je n'en vois pas d'autres. Merci. Elle est adoptée.

POUR : 34

CONTRE : 0

ABSTENTION : LES 5 ÉLUS DU GROUPE COMMUNISTE ET CITOYEN

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

2021 DASCO 9 Collèges publics, centres scolaires en hôpital et lycées municipaux — Dotations complémentaires de fonctionnement, subventions d'équipement, et subventions pour travaux.

M. LE MAIRE : On passe à la DASCO 9. C'est Vincent BOULET qui la rapporte. Il s'agit de dotations complémentaires de fonctionnement et d'équipement pour des collèges.

Vincent BOULET : Merci, Monsieur le Maire. Effectivement, il s'agit des dotations complémentaires que nous sommes amenés à voter régulièrement pour répondre aux besoins nouveaux ou exceptionnels des établissements du second degré en plus de la dotation initiale de fonctionnement que nous avons voté en septembre 2020.

Pour aller directement à ce qui concerne le 13^e, il s'agit surtout de travaux liés aux demandes faites par les dernières visites de sécurité réalisées dans les établissements scolaires avec la maintenance et le remplacement des extincteurs du collège Elsa Triolet pour un montant de 1 300 euros environ auquel il

faut ajouter différentes subventions pour des travaux de remplacement d'une pompe de relevage à Georges Braque, de la mise en conformité de l'ascenseur de Thomas Mann ou encore de la mise en sécurité des portes donnant sur la cour de George Sand, le tout pour un coût total de 26 000 euros. Il faut aussi y ajouter le fait de subventionner à hauteur de 7 100 euros l'équipement informatique du centre scolaire de l'hôpital de la Pitié Salpêtrière qui permet aux enfants hospitalisés de pouvoir poursuivre leur scolarité.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci. Des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Je pense que cela ne provoque pas de polémique.

DASCO 9 : y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Merci. C'est adopté.

POUR : 39 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2021 DAE 82 Signature de conventions d'occupation du domaine public : activités commerciales sur des emplacements durables du domaine public.
--

M. LE MAIRE : Nous passons à la DAE 82. C'est Nathalie LAVILLE qui la rapporte.

Nathalie LAVILLE : L'un des projets concerne le 13^e et la commission d'attribution a choisi de renouveler Mme Pascale GAUTHIER pour une activité ludique qui est en fait un jeu de 6 balançoires sur un espace de 30 m² situé dans le square René Le Gall, avec une convention d'occupation de 3 ans moyennant une redevance annuelle de 776 euros la première année, 784 euros la deuxième et 792 euros la troisième année.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs de bien vouloir en délibérer.

M. LE MAIRE : Merci. Pas de demandes d'intervention sur les balançoires ? Je vais donc la faire voter.
DÆ 82 : y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Merci. C'est adopté.

POUR : 39 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2021 DDCT 22 Subventions à 72 associations pour le financement de 97 emplois d'adultes relais dans les quartiers populaires parisiens.

M. LE MAIRE : Je laisse tout de suite la parole à Marie-Pierre MARCHAND puisque nous allons attaquer les subventions qui concernent la politique de la ville. Il s'agit en l'occurrence des adultes relais.

Marie-Pierre MARCHAND : Merci, Monsieur le Maire. Bonjour à tous. Il s'agit donc de l'attribution de subventions pour un montant de 467 258 euros à 72 associations pour le cofinancement de 97 emplois d'adultes relais dans les quartiers populaires parisiens, donc de tout Paris bien évidemment.

Comme vous le savez certainement, le dispositif adultes relais est un dispositif de la politique de la ville qui permet de soutenir l'action des associations en leur permettant de créer des postes de médiation sociale qui œuvrent à favoriser le lien social, la prévention, la médiation entre les habitants et le lien avec les institutions, notamment autour des questions d'accès aux droits et d'accès aux services.

C'est une politique d'État. Il s'agit de mettre en place une convention entre l'État et l'association pour une durée maximale de trois ans. Les personnes qui peuvent candidater doivent avoir au moins 30 ans et être en situation de chômage ou avec un contrat aidé et résider dans un quartier prioritaire d'Île-de-France. L'État prend en charge 81 % du SMIC chargé. Le reste à charge devant être abondé par l'association, la

Ville de Paris depuis plusieurs années a décidé de participer de compléter à hauteur de 4 700 euros par an et par poste ce reste à charge afin de soutenir la vie associative d'autant plus dans une période de fort désengagement de l'État sur les contrats aidés. Cela permet donc aux associations de pouvoir mieux fonctionner et faire leur travail auprès des habitants.

Pour le 13^e, il s'agit du soutien via ces postes d'adultes relais à six associations. C'est en fait une reconduction. Il y a déjà eu un financement 2020. On vous demande de bien vouloir le renouveler.

Ces six associations sont donc :

- L'ARBP, association bien connue dans le quartier Kellermann qui joue un rôle très important pour le lien social auprès des habitants avec de multiples actions.
- Les Ateliers pluriculturels dans le quartier Jeanne d'Arc — Nationale — Clisson. On est là sur des actions linguistiques, de soutien scolaire, d'accès à la culture.
- Le Centre Alpha Choisy très connu également dans le quartier Villa d'Este - Masséna autour des questions de linguistique, d'ateliers sociolinguistiques, de soutien aux étrangers dans leur apprentissage de la langue française,
- L'association Courant d'Art Frais qui est aussi une association du quartier Kellermann qui fait un travail très important autour de la confection de marionnettes géantes qui se font entre enfants et parents ou grands-parents avec un thème annuel qui permet aussi de les amener au musée. Cette année, c'est le thème de la biodiversité.
- L'association Femmes Initiatives qui travaille sur l'insertion professionnelle et l'interculturalité
- L'association Moi et mes enfants qui travaille sur les questions de parentalité dans le quartier Jeanne d'Arc-Clisson.

Je vous demande donc de bien vouloir accepter de subventionner ces associations pour les postes d'adultes relais et l'ensemble des associations parisiennes considérées.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, Marie-Pierre.

Y a-t-il des demandes d'intervention sur ce sujet ? Je n'en vois pas.

Je soumetts à vos voix la DDCT 22.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Unanimité. Je vous en remercie.

POUR : 39 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2021 DAC 8 Subventions (920 500 euros), conventions et avenants pour neuf structures relevant du secteur des arts de la rue, de l'espace public et du cirque.

M. LE MAIRE : Nous passons à deux délibérations culturelles. C'est Philippe MOINE évidemment qui les rapporte et l'on commence par celle qui concerne les arts de la rue et du cirque.

Philippe MOINE : Il s'agit d'une subvention en faveur de la coopérative 2R2C, l'un des principaux acteurs des arts de la rue et du cirque. Comme vous le savez, c'est une compagnie qui est très active dans l'ensemble de la capitale, mais ancrée dans le 13^e. Elle bénéficie notamment d'un espace acquis par la Ville rue Watt qui a malheureusement fait l'objet d'un incendie à l'été 2019. Celui-ci ayant détruit beaucoup de choses, c'est simplement la fin de l'année 2021 que cet espace pourra être confié à 2R2C.

Cette coopérative, comme beaucoup d'autres compagnies, a par ailleurs dû annuler ou reporter un certain nombre d'événements qui étaient prévus tout au long de l'année 2020–2021. Malgré ces annulations ou ces reports, les compagnies ont en général pu être payées ou indemnisées dès lors que les subventions ont pu être votées. C'est ce dont a bénéficié 2R2C l'année dernière.

Il vous est donc proposé de reconduire la subvention annuelle. Comme pour toutes les grosses structures, un acompte a déjà été voté à la fin de l'année dernière. Il vous est proposé aujourd'hui de voter le complément de 237 000 euros portant ainsi la subvention totale à 510 000 euros.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, Philippe. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Madame ESTIENNE ?

Mireille ESTIENNE : Merci, Monsieur le Maire.

Dans le budget prévisionnel de cette association est stipulé un montant de 770 000 euros pour la Ville, dont 200 000 concernant le fameux local dont vous parlez, Monsieur MOINE. J'aurais donc besoin de trois éclaircissements. D'une part, pourquoi dans ce tableau est-il stipulé local éphémère ? Parlons-nous bien du local de la rue Watt ou d'un autre local ?

Deuxièmement, la Ville souhaite-t-elle mettre à disposition ce local et de quelle manière ? Gracieusement ? Avec un loyer ?

Troisièmement, la présente délibération nous propose ce soutien de 510 000 euros au total, mais qu'en est-il des 200 000 représentant l'occupation de ce local ? Est-ce 510 000 dont 200 000 ? Ou est-ce 510 000 auxquels s'ajoutent 200 000 ? Je vous remercie pour ces éclaircissements.

M. LE MAIRE : Philippe MOINE pour répondre.

Philippe MOINE : L'espace éphémère dont il est question n'est pas l'espace de la rue Watt. Cela fait référence au fait que, pour ses programmations, 2R2C a besoin de monter un certain nombre de structures, des chapiteaux, etc. C'est le financement de ce type de structures dont il s'agit. Nous avons vu l'année dernière que le renforcement d'un certain nombre de conditions de sécurité avait accru les dépenses liées à ce type de structures. En tout cas, l'espace éphémère n'est pas l'espace de la rue Watt. En ce qui concerne la mise à disposition de l'espace de la rue Watt, nous avons voté une délibération l'année dernière qui précisait les conditions de mise à disposition. C'est un local qui avait été acquis par la Ville et qui est mis à disposition de 2R2C sous réserve que la coopérative accueille un certain nombre de compagnies des arts de la rue et du cirque. Je pense que le paiement des fluides reste à la charge de 2R2C, mais il faut que je vérifie. Jérôme, peut-être te souviens-tu... Il me semble que cela ne va pas au-delà du paiement des fluides, mais je vérifierai.

M. LE MAIRE : On vous précisera le détail de ces modalités. En tout cas, vous avez le contour général qui répond assez largement à vos questions.

Mireille ESTIENNE : Merci bien.

M. LE MAIRE : Merci, Madame ESTIENNE. Y a-t-il d'autres interventions ? Je n'en vois pas.
DAC 8 : qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous en remercie.

POUR : 39 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DAC 177 Subventions (61 000 euros) aux associations Génie de la Bastille (11e), Lézarts de la Bièvre (13e), Les 4 Arts–Paris Centre et Atelier des artistes en Exil et signature d'une convention
--

M. LE MAIRE : On passe à la DAC 177 et cela concerne Lézarts de la Bièvre pour le 13^e.

Philippe MOINE : Oui, l'association bien connue des Lézarts de la Bièvre qui regroupe des artistes et artisans d'art des 5^e et 13^e arrondissements regroupés le long du parcours de la Bièvre.

Cette association organise chaque année lors du deuxième week-end de juin une opération portes ouvertes qui rencontre toujours un très grand succès. Théoriquement, cette année, cela devrait avoir lieu le week-end des 12 et 13 juin, ce qui marque le 20^e anniversaire de ces portes ouvertes, puisque les premières ont eu lieu en 2001. L'intérêt de ces portes ouvertes, outre le fait que de nombreux Parisiens

peuvent découvrir des artistes et artisans d'art installés dans ces quartiers, c'est le fait que l'association fait appel à chaque fois à des artistes urbains qui réalisent un certain nombre d'interventions pour baliser les parcours.

On verra comment les choses peuvent se passer cette année, mais en tout cas il nous est proposé de reconduire la subvention annuelle de 3 000 euros en faveur des Lézarts.

M. LE MAIRE : On va croiser les doigts. J'espère qu'en juin, on pourra voir quelques belles choses et visiter quelques expositions.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas.

DAC 177 : y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je n'en vois pas. Unanimité. Je vous en remercie.

POUR : 39 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2021 DASES 42 Subventions (12 600 euros) aux associations Compagnie Résonances, Culture et Bibliothèques pour tous, la Table ouverte et Tous ensemble pour leurs actions de soutien aux seniors isolés. Convention.

M. LE MAIRE : Nous allons passer maintenant à toute une série de subventions qui concernent des actions de soutien aux seniors. On va commencer par la DASES 42 et c'est Morgane LACOMBE qui la rapporte évidemment.

Morgane LACOMBE : Merci, Monsieur le Maire. La DASES 42 pour commencer. Il s'agit d'une subvention d'un montant de 12 600 euros à quatre associations pour leurs actions de soutien aux seniors isolés et de renforcement du lien social.

Pour le 13^e arrondissement nous sommes concernés par l'association Culture et Bibliothèques pour tous pour son projet de lutte contre l'isolement des seniors par la lecture à la bibliothèque Charléty, à l'EHPAD et accueil de jour Annie Girardot et à l'EHPAD Maison du Parc. La subvention a été fixée à 2 000 euros.

Je tiens aussi à souligner qu'en fonction des contraintes sanitaires des adaptations ont dû avoir lieu, notamment à travers l'organisation de portage de livres dans les chambres des résidents des EHPAD, ce qui a été très apprécié pendant le confinement strict.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, Morgane. Des demandes d'intervention ?

DASES 42 : est-ce qu'il y a des votes contre ? Est-ce qu'il y a des abstentions ? Elle est adoptée à l'unanimité, bien évidemment et je vous en remercie.

POUR : 39 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2021 DASES 41 Subventions (3 900 euros) à trois associations pour leurs actions facilitant l'accès des seniors à la culture et aux loisirs.

M. LE MAIRE : Nous passons à la DASES 41. Cette fois-ci, cela concerne la culture et les loisirs.

Morgane LACOMBE : Oui, une subvention d'un montant de 3 900 euros à trois associations pour leurs actions facilitant l'accès des seniors à la culture et aux loisirs. Concernant le 13^e, il s'agit de l'association Vent de Chine qui prévoit des activités culturelles gratuites à destination des seniors isolés de la place de Vénétie et de la Villa d'Este pour un montant de 1 500 euros.

Les activités proposées consistent en des rencontres thématiques, des ateliers cuisine, bien-être, des conférences et des spectacles prévus pour l'année prochaine dans le but de favoriser les échanges interculturels entre les personnes âgées isolées du quartier.

De la même manière, cette association a su s'adapter et maintenir un lien avec les personnes âgées extrêmement fragilisées pendant la période du confinement.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Y a-t-il des demandes d'intervention sur ces subventions ?

DASES 41 : y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Unanimité. Je vous en remercie.

POUR : 39 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2021 DASES 64 Subventions (15 500 €) et convention avec trois associations pour leurs actions facilitant l'accès à l'information et aux droits des seniors parisiens.
--

M. LE MAIRE : On passe à la DASES 64.

Morgane LACOMBE : DASES 64, ce sont des subventions à hauteur de 15 500 euros pour trois associations œuvrant à la facilitation de l'accès à l'information et aux droits des seniors. Pour le 13^e, nous sommes concernés par l'association pour la diffusion de l'information aux préretraités et aux retraités (ADIPR) pour un montant de 4 500 euros.

L'ADIPR assure des permanences dans huit mairies d'arrondissement, dont la mairie du 13^e arrondissement, actuellement, trois mardis par mois avec 7 personnes reçues par permanence.

L'association est animée par des bénévoles qui accompagnent les préretraités et les retraités dans leurs démarches administratives concernant leurs droits à la retraite. Cet accompagnement peut se faire par téléphone ou via des permanences physiques.

M. LE MAIRE : Merci et comme chacun le sait, il faut avoir un Bac+12 pour remplir un dossier de retraite. Cet accompagnement est donc utile.

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

DASES 64 : y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Elle est adoptée.

POUR : 39 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2021 DASES 38 Subventions (43 500 euros) à deux associations et convention en faveur du bien-être des personnes âgées et de leurs aidants.

M. LE MAIRE : Nous passons à la dernière délibération qui concerne les seniors, la DASES 38.

Morgane LACOMBE : Oui, DASES 38, dans le cadre de l'accompagnement des aidants cette fois et de l'amélioration de la qualité de l'accueil en établissement. Il s'agit de subventions d'un montant de 43 500 euros à deux associations. 40 000 euros pour Passerelle Assist'Aidant et 3 500 euros pour le Groupe des animateurs en Gériatrie et Gériatrie.

Leurs actions se déploient sur l'ensemble du territoire parisien en lien avec les professionnels des structures d'accueil et d'hébergement, Maisons des aînés et des aidants, EHPAD, accueil de jour, résidences seniors. Pour Passerelle Assist'Aidant, il s'agit d'un dispositif d'accompagnement des aidants à domicile par la venue de différents professionnels au domicile : psychologue, ergothérapeute, diététicien, infirmier. Pour la seconde association, il s'agit du développement d'une plate-forme numérique mettant à disposition des professionnels, des ressources, surtout pour les équipes d'animation travaillant auprès des seniors au sein des accueils de jour, des EHPAD ou des clubs seniors.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Merci Morgane. Des demandes d'intervention sur cette délibération ? Je n'en vois pas.

DASES 38 : y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Unanimité. Je vous en remercie.

POUR : 39 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Projet de délibération propre

13 2021 08 Adoption de la procédure d'urgence.

M. LE MAIRE : Merci. Nous allons passer la dernière délibération qui est arrivée juste après le gong. Je suis donc obligé de vous faire adopter la procédure d'urgence, la délibération Mairie du 13^e numéro 2021 08.

Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Merci.

POUR : 39 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Projet de délibération soumis pour avis

2021 SG 19 Avis sur les projets d'arrêté des communes limitrophes de la Ville de Paris instaurant une zone à faibles émissions.

M. LE MAIRE : Cela me permet de passer la parole à Anne SOLEILHAVOUP concernant des projets d'arrêté sur les zones à faibles émissions.

Anne SOLEILHAVOUP : Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Cette délibération a pour objectif d'enclencher une nouvelle étape dans le déploiement d'une zone à faibles émissions à Paris et ses alentours. À partir du 1^{er} juin 2021, le Plan Climat Air Énergie de la Métropole du Grand Paris enclenché en novembre 2018 prévoit des restrictions de circulation pour les véhicules de vignettes CRIT' R4 à l'intérieur du périmètre décrit par l'autoroute A86.

Dans ce contexte et conformément à la loi, plusieurs communes limitrophes du 13^e devront consulter pour avis la Ville de Paris sur leur projet d'arrêté. En sa qualité d'arrondissement limitrophe, le 13^e est ici consulté pour avis. De son côté, la Ville de Paris a également récemment saisi l'ensemble des communes limitrophes pour avis sur son propre projet d'arrêté. Au regard des bénéfices environnementaux et sanitaires attendus par leur mise en œuvre, je vous demande de voter favorablement cette délibération.

M. LE MAIRE : Un plan qui a été également adopté au niveau de la Métropole du Grand Paris.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je fais donc voter cette dernière délibération de notre conseil avant les vœux.

SG 19. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité. Je vous en remercie.

POUR : 39 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Vœux

V13 2021 11 Vœu relatif à la mémoire de la Commune de Paris déposé par la majorité municipale

M. LE MAIRE : Nous avons toute une série de vœux. Nous allons essayer d'être rapides. Je vous demande donc d'être concis dans vos interventions. Le premier vœu est présenté par Alexandre COURBAN. Il est relatif à la Commune de Paris.

Alexandre COURBAN : Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir, chers collègues, j'ai l'honneur de vous présenter un vœu sur la mémoire de la Commune de Paris dont nous fêtons le 150^e anniversaire, ce qui n'aura échappé à personne, événement historique qui a consacré le 13^e arrondissement. Il vous est proposé de rendre hommage à deux figures du 13^e arrondissement. La première figure, Victoire TINAYRE, une ouvrière lingère qui, après avoir obtenu à l'âge de 25 ans, un brevet pour devenir institutrice va ouvrir plusieurs écoles et sera pendant la Commune de Paris, où elle habite au 16 rue de Gentilly, inspectrice des écoles de filles du 13^e arrondissement. Arrêtée le 26 mai puis relâchée le lendemain, elle s'enfuit en Suisse et elle reviendra en France une fois qu'elle sera amnistiée comme d'autres communards. Elle décédera à l'âge de 64 ans après avoir été une figure qui est aujourd'hui oubliée de la Commune de Paris.

Deuxième figure, celle d'Émile DUVAL, un élu du 13^e arrondissement, l'un des quatre élus de la Commune de Paris, connu entre autres pour avoir été fusillé par les Versaillais le 4 avril 1871 au Petit-Clamart, indépendamment des engagements des militaires qui l'ont arrêté et qui lui avaient promis que, s'il se rendait, il ne serait pas exécuté. Émile DUVAL, ouvrier fondeur en fer habitait le 13^e, au 87 rue de la Glacière. Les élus de la Commune avaient décidé de donner son nom à la place d'Italie. Évidemment, il ne s'agit pas de donner le nom d'Émile Duval à la place d'Italie, mais de lui rendre hommage comme il se doit en ce 150^e anniversaire. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Au passage, j'en profite pour te remercier et remercier celles et ceux qui se sont mobilisés sur l'exposition qui a été mise à l'entrée des écoles. C'est bien que l'on ait des expositions accessibles. En l'occurrence, elle l'était. Merci pour cet investissement.

Y a-t-il des demandes d'intervention sur ce vœu ? Je n'en vois pas. Je le fais voter tout de suite.

Vœu 11 : y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Unanimité. Je vous en remercie.

POUR : 39 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

LE VŒU EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

V13 2021 12 Vœu relatif au stationnement des personnes en situation de handicap et titulaires de cartes de stationnement déposé par Jérôme COUMET et les élus de la majorité municipale.

M. LE MAIRE : Antoine GUILLOU présente le vœu suivant concernant le stationnement des personnes en situation de handicap.

Antoine GUILLOU : Merci beaucoup, Monsieur le Maire. C'est effectivement un vœu qui concerne le stationnement des personnes à mobilité réduite. C'est un sujet complexe, comme vous le savez. Complexe à plusieurs égards, d'une part parce que malheureusement les personnes à mobilité réduite doivent souvent déplorer des faits de vol ou de fraude de leur carte de stationnement qui leur donnent droit à la gratuité du stationnement, ce qui est un premier phénomène tout à fait détestable. Le deuxième phénomène, c'est la difficulté que rencontrent parfois certaines personnes à mobilité réduite à faire valoir leurs droits légitimes lorsqu'une verbalisation est effectuée à tort, soit parce que l'agent n'a pas vu la carte attestant du droit à stationner gratuitement ou parce que, par crainte de vol, la personne à mobilité réduite n'aura pas souhaité apposer cette carte, en tous cas pas l'originale, ce qui est requis par la réglementation.

Une fois cela posé, le vœu vient proposer plusieurs axes de progrès, un certain nombre d'appels à l'égard de l'État pour accélérer le remplacement des cartes européennes de stationnement par les cartes mobilité inclusion qui sont plus robustes et moins sujettes à la fraude. Il s'agit donc d'en accélérer le déploiement et de modifier les textes nationaux en conséquence.

Deuxième axe : mettre en place des opérations de lutte contre le vol et la fraude des cartes de stationnement.

Et bien sûr des vœux adressés à la Ville de Paris dans son ensemble pour accentuer la communication sur ce point puisque récemment une réforme des modalités de contrôle du stationnement est entrée en vigueur qui permet le contrôle du stationnement par des véhicules et non plus par des agents, en tout cas en première instance. Une nouvelle possibilité plutôt positive pour les personnes à mobilité réduite a été mise en œuvre qui est la capacité pour ces personnes de sélectionner un ticket lorsqu'elles se garent sur la voie publique, ticket qui leur permet de signifier dans le système informatique que leur véhicule a droit à la gratuité du stationnement. C'est une facilité supplémentaire, mais qui ne résout pas tout et notamment pas les problématiques de manque d'information que peuvent rencontrer un certain nombre de personnes.

M. LE MAIRE : Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention sur ce sujet ? Vous l'avez compris, ce vœu est aussi l'occasion d'attirer l'attention de la Ville de Paris sur la bonne information réalisée auprès des personnes handicapées, ce qui est pour l'instant inégal en termes de messages simplifiés.

Je soumetts au vote sur ce vœu n° 12. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Merci. Il est adopté.

POUR : 39 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

LE VŒU EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

V13 2021 13 Vœu relatif à la création de stationnements réservés aux trottinettes personnelles déposé par Jean-Baptiste OLIVIER et les membres du groupe Union de la Droite et du Centre pour le 13e.
--

M. LE MAIRE : Je laisse tout de suite la parole à Jean-Baptiste OLIVIER sur la question du stationnement des trottinettes personnelles.

Jean-Baptiste OLIVIER : J'en profite pour dire que nous étions très favorables au vœu précédent.

Le vœu que je présente ici concerne aussi la mobilité. Tout le monde sait que les trottinettes se développent, les trottinettes partagées qui ont fini par être encadrées par la ville et beaucoup de trottinettes personnelles. Pour ceux qui les utilisent, il n'y a pas d'installation pour les garer. C'est quelquefois très délicat lorsqu'il vaut faire leurs courses dans les commerces du 13e et ailleurs. L'idée, ce serait en concertation avec les commerçants concernés et dans le respect de la voie publique pour que les trottoirs ne soient pas obstrués, notamment pour les personnes handicapées et les personnes à mobilité réduite, de pouvoir installer des équipements pour les trottinettes personnelles devant un certain nombre de commerces. Merci.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur OLIVIER. Antoine GUILLOU pour vous répondre.

Antoine GUILLOU : Merci, Monsieur le Maire. Merci, Monsieur OLIVIER, pour cette proposition tout à fait intéressante. Effectivement, le stationnement des trottinettes à la fois personnelles, qui est l'objet de votre vœu, et en libre partage est un sujet important puisque comme vous l'avez dit, cela se développe dans l'espace public. C'est un sujet qui nous impose de concilier quelques impératifs qui peuvent parfois être contradictoires.

Le premier impératif, c'est de permettre aux usagers de trouver un endroit où stationner. Le deuxième, c'est d'essayer de limiter la diversité et l'encombrement du mobilier urbain. Et je pense que vous y êtes également sensible. De ce point de vue, il y a un certain nombre d'éléments qu'il me semble important de porter à la connaissance de notre conseil. Les arceaux vélos peuvent permettre d'attacher les trottinettes, même s'ils ne sont pas directement conçus pour les trottinettes. Mais cela peut, dans un certain nombre de cas, le permettre. C'est un mobilier conçu pour les vélos, mais qui, de manière générale, peut également servir aux utilisateurs de trottinettes.

Pour autant, l'idée que vous soulevez de stationnement dédié aux trottinettes est intéressante. À tel point que nous avons lancé il y a quelques semaines une expérimentation visant à la création de bornes de stationnement dédiées aux trottinettes en libre partage, le but étant de leur permettre de pouvoir se raccorder sur des bornes dédiées à la fois pour des raisons de sécurité, mais aussi pour faciliter la recharge et éviter ces phénomènes que l'on voit parfois de salariés de ces entreprises – qui ne sont d'ailleurs parfois même pas salariés – qui viennent recharger leur trottinette avec des générateurs polluants.

C'est donc une réflexion tout à fait intéressante. Ce que je vous propose, si vous en êtes d'accord bien évidemment, c'est une sorte de retrait constructif. La généralisation que votre vœu pourrait laisser entendre ne nous semble pas aller dans le sens de ce que nous souhaitons faire. L'on ne souhaite pas généraliser aux côtés de tous les stationnements d'arceaux vélos des stationnements dédiés aux trottinettes. En revanche, nous ne sommes pas du tout fermés à l'idée d'en faire de manière ponctuelle, là où c'est nécessaire. Nous sommes donc tout à fait prêts à travailler avec vous pour établir une liste de ces emplacements. À notre sens, ils ne doivent pas se multiplier partout, pas devant tous les commerces, pas devant tous les lieux. Il faut limiter l'étalement du mobilier et sa diversité. En revanche, nous sommes tout à fait prêts à identifier des zones où il serait approprié de le faire parce que l'usage de véhicules comme les trottinettes est très dense.

M. LE MAIRE : Monsieur OLIVIER, votre réaction ?

Jean-Baptiste OLIVIER : Moi, je vous propose un vote constructif. Le vœu n'était pas du tout d'en installer partout. Il s'agit justement d'étudier ensemble. Je sais bien que ce n'est pas moi qui vais déterminer les zones. Je ne suis pas en responsabilité. Ce vœu, s'il est voté unanimement par le conseil, ne vous obligera absolument pas à en installer partout et je fais totalement confiance à la Direction de la voirie pour déterminer les meilleurs emplacements. Je pense que c'est très constructif.

Antoine GUILLOU : Monsieur OLIVIER, ce que je peux vous proposer, c'est peut-être de modifier votre vœu juste pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté, puisque je pense que nous allons dans le même sens et de remplacer « des stationnements » par « plusieurs stationnements », ce qui permettrait de montrer que l'on est sur quelque chose d'utile, mais qui n'est pas à généraliser partout.

M. LE MAIRE : Cela vous convient-il ?

Jean-Baptiste OLIVIER : Ok. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : C'est vendu. Ce vœu ainsi amendé, y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie. Il est adopté à l'unanimité.

POUR : 39 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE VŒU EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

V13 2021 14 Vœu relatif à la création d'un prix Lise Toubon pour les artistes émergents déposé par Jean-Baptiste OLIVIER, Mireille ESTIENNE et les membres du groupe Union de la Droite et du Centre pour le 13e.

M. LE MAIRE : Nous passons au vœu suivant et c'est Mireille ESTIENNE qui le présente concernant la création d'un prix au nom de Lise TOUBON.

Mireille ESTIENNE : Merci, Monsieur le Maire. En effet, Lise TOUBON a marqué de son empreinte notre arrondissement auprès des artistes, en particulier avec la création de Festival 13^e art et l'installation des artistes et des galeristes au sein de notre arrondissement.

Il est vrai que l'on vit en ce moment une période compliquée pour le monde de la culture. Les conditions de vie des artistes sont mises à mal. Et afin de continuer à faire de notre arrondissement un véritable fer-de-lance auprès des artistes, les membres de notre groupe vous proposent de créer ce prix Lise TOUBON, en hommage à cette personnalité, à destination des artistes émergeant, en collaboration, si besoin, avec une association du 13^e. Il s'agirait donc de créer une exposition et des rencontres qui auraient lieu dans notre arrondissement afin que, dans un souci participatif, il y ait une remise de prix décerné non seulement par le grand public, et pour le coup par les habitants du 13^e, et d'un prix décerné par la presse artistique. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci. Je sais que vous avez échangé ce week-end avec Philippe MOINE. Vous allez donc poursuivre cet échange devant nous.

Philippe MOINE : Effectivement, nous avons eu un échange à ce sujet. Il est clair que Lise TOUBON a joué un rôle important auprès des artistes du 13^e arrondissement. J'en ai le souvenir. Quand j'étais plus jeune, j'avais conscience du rôle joué en ce sens. Lorsque je suis devenu moi-même adjoint à la culture, il m'arrivait souvent de rencontrer des artistes qui me rappelaient le rôle utile joué par Lise TOUBON. De ce point de vue, il me semble effectivement utile et souhaitable qu'un hommage puisse lui être rendu à travers le rôle qu'elle a pu jouer.

Après, comme je l'évoquais, il me semble que le vœu que vous présentez propose quelque chose d'assez précis, c'est-à-dire un prix qui serait attribué à des artistes émergents, qui prévoirait un certain nombre d'expositions à la mairie avec l'attribution de prix. À ce stade, il me semble que c'est peut-être un peu prématuré de présenter les choses de manière aussi ficelée. D'abord, parce que je pense que ce n'est pas la vocation de la mairie elle-même que de porter un tel prix, même si elle peut en soutenir le principe et contribuer, s'il voit le jour, à son développement notamment en accueillant une exposition. Mais il me semble fondamental que cela puisse être porté par une association d'artistes du 13^e. Il me semble qu'il serait utile de commander par cela. C'est quelque chose que je peux m'engager à faire, c'est-à-dire de consulter des associations du 13^e susceptibles d'être intéressées par cette démarche. Je pense notamment à l'association 13 EN VUE (S) qui a pris la suite du Festival 13^e art. C'est une association d'artistes plasticiens du 13^e qui a organisé des choses très régulièrement jusqu'à l'année dernière. Je pense aussi au Cercle municipal des Gobelins dont le mode de fonctionnement pourrait se prêter à de tels événements. Je rappelle que le Cercle des Gobelins, dont le siège est d'ailleurs situé à la mairie du 13^e, organise chaque année un salon qui donne lieu à la remise de deux prix, un jury décerné par un jury professionnel et un prix correspondant aux souhaits du public. Il se trouve que le Cercle des Gobelins se tourne depuis quelques années vers les écoles d'art de l'arrondissement et cherche davantage à impliquer de jeunes artistes. Peut-être que le Cercle pourrait être intéressé par une telle perspective.

J'ajoute que le vœu évoque par ailleurs des notions qui demandent à être précisées. La notion même d'artistes émergents est une notion intéressante. Il est vrai que le 13^e n'est pas étranger à cela. Je pense notamment au prix décerné par le Théâtre 13 aux jeunes compagnies. Mais je pense qu'il faut définir plus

précisément ce qu'est un artiste émergent. Et cela nécessite d'engager un travail préalable avec des associations.

Voilà à ce stade ce que je souhaitais répondre. Je pense qu'il serait préférable de commencer par engager cette discussion avec des associations d'artistes qui pourraient être intéressées par cette perspective.

M. LE MAIRE : Est-ce que cette proposition vous va, Madame ESTIENNE ?

Mireille ESTIENNE : En effet, Monsieur MOINE, il est vrai que l'on a échangé ensemble. Et vous l'avez peut-être remarqué, mais j'ai précisé qu'il fallait travailler en collaboration avec une association lors de ma présentation. Je souhaitais que l'on puisse voter à l'unanimité sur le principe et ensuite que l'on voie ensemble les modalités de création de cette collaboration. J'entends bien que des tâches incombent à une association et d'autres à la mairie et que c'est l'association qui met en place le côté pratique. J'étais néanmoins pour le fait de garder ce vœu.

M. LE MAIRE : Écoutez, je n'ai pas envie de ne pas donner suite à votre proposition, en tout cas d'essayer. Pour ma part, j'estime que les choses ne sont pas mûres. D'abord, parce que Jacques TOUBON ne s'est pas prononcé sur le sujet et que la moindre des choses serait quand même de l'interroger. C'est quand même un préalable minimal. Ce que je veux bien faire d'ailleurs, puisque nous nous connaissons. Je pense que cette connaissance va au-delà du respect mutuel. Je peux donc faire cette démarche. Ce que l'on peut faire, c'est transformer votre vœu. Je vous propose la formulation suivante qui sera suffisamment précautionneuse. Alors, déjà ce ne sont pas les membres du groupe Union de la Droite et du Centre qui le proposent, mais le conseil du 13^e.

« Le conseil du 13^e émet le vœu que la mairie se rapproche d'associations d'artistes du 13^e en vue de rendre hommage à l'action de Lise TOUBON sans doute sous la forme d'un prix ». Cela me semble respecter à la fois votre souhait et cela nous permet d'être suffisamment précautionneux pour voir ensuite ce que veulent vraiment les associations. Est-ce que cela vous va ?

Mireille ESTIENNE : Oui, tout à fait. C'est vrai que le vœu était au nom de mon groupe et pour l'instant mon groupe, c'est l'Union de la droite et du centre. Je ne me permettais pas de le présenter au nom du conseil d'arrondissement.

Jean-Baptiste OLIVIER : Cela nous va très bien.

M. LE MAIRE : Sur ce vœu ainsi amendé, y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Merci. Il est adopté.

On va leur soumettre cette idée et on se rapprochera de Jacques pour savoir s'il souhaite d'une manière ou d'une autre qu'on aille dans ce sens. Je pense qu'il n'y sera pas défavorable en tout cas. On verra ensuite si des associations ont envie de le faire ou pas. Les pistes définies par Philippe me semblent intéressantes.

POUR : 39 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE VŒU EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

<p>V13 2021 15 Vœu relatif à la sécurité et la tranquillité des habitants et commerçants de la place formée par l'angle des rues de Tolbiac - Château des Rentiers et Ponscarme déposé par Jean-Baptiste OLIVIER, Mireille ESTIENNE et les membres du groupe Union de la Droite et du Centre pour le 13^e.</p>

M. LE MAIRE : Nous allons passer au vœu suivant. Il s'agit de l'intersection de Tolbiac - Château des Rentiers et Ponscarme. Et c'est toujours Mireille ESTIENNE, si je comprends bien, qui le rapporte.

Mireille ESTIENNE : Oui, tout à fait. Merci, Monsieur le Maire. Par l'intermédiaire de ce vœu, notre groupe souhaiterait mettre l'accent sur un quartier qui, malheureusement, ne cesse de se dégrader au niveau du carrefour Ponscarme-Château des Rentiers-Tolbiac, tant au niveau de la tranquillité des habitants et des commerçants avec la présence de sans domicile fixe qui procèdent malheureusement à des vols dans ces commerces environnants, qui peuvent se bagarrer et qui s'installent contre les devantures de ces magasins. Et puis aussi au niveau de la saleté créée au sein de ces différentes rues. C'est la raison pour laquelle notre groupe émet ce vœu afin que la mairie sollicite le préfet de police pour qu'il prenne des mesures pour circonscrire ces débordements et de rétablir l'ordre, que les associations humanitaires, si elles ne sont pas toutes au courant, soient véritablement informées de la présence de ces sans-domiciles fixes et les accompagnent afin de les sortir de leur exclusion et qu'enfin les services de la propreté puissent intensifier les passages dans ce quartier, puisqu'il est vrai que la saleté se fait cruellement ressentir par les habitants ou les commerçants de ce quartier. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci. Comme vous mentionnez spécifiquement les sans domiciles fixes, je laisse la parole à Juliette SABATIER. Peut-être que d'autres adjoints voudront compléter ses propos.

Juliette SABATIER : Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à toutes et tous. La problématique soulevée dans ce vœu est réelle et n'est pas nouvelle. Quant à l'intensification des différentes difficultés que vous soulevez, elle est soumise à des appréciations diverses selon les interlocuteurs avec qui l'on échange. De mon point de vue, la rédaction de ce vœu pose plusieurs difficultés. La première est qu'il préjuge que les nuisances décrites sont exclusivement le fait de personnes sans domicile fixe. Or, dans ce quartier, on observe effectivement des occupations de l'espace public par diverses personnes, mais qui ont des profils différents et qui, pour part, ne sont absolument pas des personnes sans abri, pour part sont des personnes hébergées, pour part sont des personnes qui ont un logement sans qualification particulière. À ma connaissance, il n'y a pas actuellement d'installation sur l'espace public de personnes sans abri qui dormiraient par exemple sur la placette à l'entrée des rues Tolbiac-Ponscarme-Château des Rentiers. Il n'en a pas été dénombré pendant la Nuit de la solidarité. C'est un moment donné, mais pour y passer régulièrement et pour recevoir les signalements des riverains ou des services, il n'y a pas d'installation actuellement à cet endroit.

Les dernières informations sur les heurts auxquels vous faites allusion entre des personnes qui se regroupent et s'alcoolisent sur la voie publique, puis ont des conflits, etc. remontent, à ma connaissance et d'après les échanges que j'ai pu avoir avec le commissariat, à l'automne dernier. Il y a eu effectivement, des problématiques qui se sont intensifiées avec les confinements, puis avec la fermeture des restaurants et des bars, car des gens ont utilisé l'espace public comme leur terrasse. À ma connaissance toujours, le commissariat est parfaitement informé de ces problématiques, les services de la DPSP également.

Pour vous répondre enfin sur ce que vous appelez les associations humanitaires et que je vais appeler les structures qui interviennent dans la lutte contre la grande exclusion et les associations de solidarité, elles sont toutes parfaitement informées des problématiques qui touchent ce quartier. Les maraudes, aussi bien professionnelles que bénévoles, y passent régulièrement, en semaine, le soir, le week-end. C'est la limite de votre vœu. C'est qu'en réalité, les trois propositions qu'il comprend sont déjà mises en œuvre et si je veux bien entendre qu'elles n'ont pas jusqu'à présent réussi à résoudre intégralement les difficultés présentes, ce sont déjà des choses que nous faisons et il est également possible d'intensifier les passages de la propreté pour faire encore mieux.

M. LE MAIRE : Merci. C'est toujours la limite de l'exercice, que l'on vote des vœux sur des choses qui existent déjà. Cette réponse vous convient-elle, Madame ESTIENNE ?

Mireille ESTIENNE : Je vous remercie d'intensifier les passages, puisqu'a priori, c'est quelque chose qui sera fait. Par ailleurs, très bien s'ils sont au courant, mais pour avoir récemment rencontré des commerçants, il s'agit de quelque chose d'actuel, y compris les éventuelles bagarres qui pouvaient avoir lieu en fin de journée après que les personnes aient été malheureusement alcoolisées. J'ai vu en effet ces personnes qui pouvaient même durant la journée prendre les devantures pour une terrasse. C'est donc un petit peu gênant. Parfait, s'ils sont au courant. Néanmoins, les actions méritent d'être intensifiées aussi de ce côté-là.

M. LE MAIRE : A priori, il n'y a rien la nuit. Y compris le soir de la Nuit de la solidarité. De manière plus générale, il n'y a pas de personnes qui squattent la nuit à cet endroit-là. Béatrice PATRIE voulait vous donner un complément d'information.

Béatrice PATRIE : Ce n'est pas du tout un complément d'information que je veux donner.

M. LE MAIRE : Pardon. Je te laisse tout simplement la parole alors.

Béatrice PATRIE : Je partage totalement ce qu'a dit Juliette SABATIER. On travaille beaucoup avec toutes les structures à la fois de sécurité, du commissariat, de la DPSP, de l'UASA (l'Unité d'Assistance aux Sans-Abri), etc. Simplement, je vais faire une intervention tout à fait politique et tout à fait polémique, notre collègue du conseil municipal ne supporte pas les clodos dans le 13^e, à la porte de chez elle. Sauf que des clodos, il y en aura toujours, dans le 16^e, dans le 17^e, dans le 15^e. Cela révèle en effet une situation de misère sociale, une situation de misère psychologique avec un retrait des moyens de la psychiatrie pour les prendre en charge.

Je considère cette intervention comme une intervention totalement politique et tout à fait polémique. Je ne souhaite donc pas répondre techniquement à ce type d'intervention.

M. LE MAIRE : Si l'on pouvait éviter d'y passer la soirée, mais je vais laisser la parole tout de suite à Jean-Baptiste OLIVIER qui a forcément réagi.

Jean-Baptiste OLIVIER : Y passer la soirée, je pense qu'un conseil d'arrondissement qui dure 1 h 30, on ne peut pas dire qu'on y passe la soirée. Et c'est tout à votre honneur et au nôtre. Madame PATRIE parle de polémique, c'est elle-même qui la cherche. Madame ESTIENNE n'a pas du tout cherché la polémique. Ce n'est pas son genre. Elle écoute les habitants. Elle écoute leurs problèmes et elle essaie de les résoudre à son niveau, c'est-à-dire sans moyens. C'est beaucoup de mépris à la fois de Madame SABATIER et surtout de Madame PATRIE, mais c'est à son habitude, adressé à ma collègue. Et cela, je ne peux évidemment pas l'accepter.

Que vous considériez normal que les rues de Paris soient totalement... ce n'est pas seulement la question d'avoir ces personnes en bas de chez soi. D'ailleurs, je ne pense pas que ce soit en bas de chez elle. Mais c'est quasiment dans toutes les rues. C'est bien de dire qu'il y a des problèmes psychiatriques, mais il n'y a pas que cela. Il y a aujourd'hui un problème de misère généralisée dans les rues de Paris. Et cela a des conséquences sur la qualité de vie de tous les Parisiens. Ce sont des gens qui se plaignent auprès de nous et l'on rapporte, parce que c'est notre rôle d'élus locaux, leurs problèmes et leurs sentiments sur la qualité de vie à Paris. Il n'y a pas du tout de polémique dans ce vœu.

M. LE MAIRE : En tout cas, il y a un désaccord politique, ce qui n'est pas dramatique.

Je me permets de vous reprendre sur un terme que vous employez régulièrement : celui de mépris. On a le droit de ne pas être d'accord, y compris d'avoir des propos tranchés sans pour autant être méprisants. Et je n'ai pas entendu de mépris en l'occurrence. Il y a tout simplement un désaccord de fond sur la

façon d'appréhender un certain nombre de problèmes et je vous demande, Monsieur OLIVIER, d'accepter que l'on puisse être en désaccord avec vous sans pour autant vous « mépriser ».

Marie-José RAYMOND-ROSSI : Excuse-moi, Jérôme. Je suis gênée par l'intervention de Monsieur OLIVIER. À un moment, il faut aussi prendre ses responsabilités. Vous êtes contre le logement pour les plus fragiles. Vous êtes contre les SDF. En fin de compte, vous voulez mettre hors de Paris les plus pauvres et avoir une ville qui vous convienne...

Jean-Baptiste OLIVIER : Ce n'est certainement pas la ville que vous nous créez depuis 20 ans, effectivement. Nous sommes tout à fait d'accord.

Marie-José RAYMOND-ROSSI : Monsieur, on ne vous crée pas une ville. Je suis désolée, mais vous êtes contre la construction de logements sociaux alors que...

M. LE MAIRE : Je me dois d'organiser le conseil d'arrondissement. C'est donc moi qui passe la parole aux uns et aux autres. En plus de cela, ce type d'échanges ne nous mènera pas à une quelconque solution. J'en reviens au vœu. Si j'ai bien compris, malgré les réponses sérieuses qui lui ont été faites, Madame ESTIENNE souhaite le maintenir.

Mireille ESTIENNE : Je souhaite le maintenir en effet et c'est vrai que j'ai été blessée par les propos de Madame PATRIE. Il faut être juste cordiale. Et je m'appelle Mireille ESTIENNE, Madame ESTIENNE et pas l'élue locale. Voilà, c'est tout. Merci, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Je vais donc soumettre aux voix le vœu n° 15. Je ne vais évidemment pas le voter.

Chang Hua PENG : Monsieur le Maire, est-ce que je pourrais intervenir ? En fait, j'ai demandé la parole en levant la main.

M. LE MAIRE : Monsieur PENG, je vous laisse la parole. Généralement, on n'interrompt pas un processus de vote, mais je n'avais pas vu votre demande.

Chang Hua PENG : Sans vouloir entrer dans la polémique, par rapport aux riverains de ce quartier et aux usagers de la banque, de la BNP, je voudrais simplement signaler quelque chose, c'est qu'il y a en fait un renforcement pour les distributeurs à billet et qu'il est souvent occupé. Pour le coup, ce n'est pas l'espace public, mais l'espace privé qui est occupé. C'est un phénomène malheureux. Les sans domicile fixe s'y installent et cela cause des désagréments pour les riverains.

Je voulais juste apporter cette petite précision d'ordre technique sans vouloir entrer dans la polémique. Il y a un établissement bancaire, la BNP. Ils ont des tirettes dans un renforcement et cela donne un climat d'insécurité et d'inquiétude pour certains riverains.

Et pour ce vœu, je m'abstiendrai.

M. LE MAIRE : D'accord. Merci pour votre remarque. Éric OFFREDO va se rapprocher de la BNP pour voir si une solution est possible.

Je vais donc soumettre ce vœu aux voix. Qui vote pour ? Le groupe de l'Union de la droite et du centre. Qui vote contre ? Tout le reste du conseil mis à part Monsieur PENG qui s'abstient. C'est bien noté. Je vous remercie.

POUR : LES 5 ÉLUS DU GROUPE UDC13

CONTRE : 33 LES 7 ÉLUS DU GROUPE GEP 13^E, LES 5 ÉLUS DU GROUPE COMMUNISTE ET CITOYEN ET LES 21 ÉLUS DU GROUPE PARIS EN COMMUN.

ABSTENTION : 1 ÉLU (M. PENG)

LE VŒU EST REJETÉ À LA MAJORITÉ

V13 2021 16 Vœu relatif à l'aménagement du tunnel de la rue Watt déposé par Jean-Baptiste OLIVIER, Habib SHOUKRY et les membres du groupe Union de la Droite et du Centre pour le 13e.

M. LE MAIRE : Nous allons passer au vœu suivant qui est présenté par Habib SHOUKRY au sujet de la rue Watt.

Habib SHOUKRY : Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues. Ici, nous avons un vœu qui a plutôt vocation à être consensuel comme sur d'autres vœux. Ce n'est pas un vœu incitatif puisqu'il est plutôt dans la proposition.

On part du constat que la ville se construit, qu'on est dans un quartier qui est encore en phase de construction, que la rue du Chevaleret nécessite également une attention particulière. Cette rue Watt qui est en partie souterraine, puisqu'elle passe sous la rue Léo Fränkel, a bénéficié d'aménagements de type éclairage qui sont plutôt adaptés et esthétiques, mais comme souvent dans les tunnels, on retrouve des difficultés de type tags et urine qui peuvent contribuer à donner un sentiment d'insécurité.

Sans rentrer dans plus de détails, ayant été membre du CQ1, j'ai vu ce qui a été réalisé avec succès sous le pont Broca par la collaboration entre le conseil de quartier, la mairie du 13^e et la mairie du 5^e et je souhaitais vous proposer d'avoir le même type de démarche sous le tunnel de la rue Watt.

M. LE MAIRE : C'est une démarche avec le conseil de quartier. Je suggère que Bérengère AICHOUN-BAPTISTE vous réponde pour voir comment on peut entamer une démarche similaire. Mais nous n'avons pas été saisis par le conseil de quartier jusqu'à maintenant.

Bérengère AICHOUN-BAPTISTE : Bonsoir à toutes et à tous. Effectivement, c'est pour faire un petit point sur l'historique du pont Broca. Les réflexions avaient été lancées par le conseil de quartier Croulebarbe en 2013, puisqu'à l'époque éclairage sous le pont était très faible ce qui contribuait au sentiment d'insécurité. Il y avait par ailleurs l'installation régulière de campements et de nombreux recoins de dépôts sauvages.

Il y a eu la mobilisation du conseil de quartier sur ce sujet et des riverains les plus proches, et pas seulement du conseil de quartier. Un groupe de travail avait été créé et avait travaillé avec les propositions en lien avec les services de la voirie ce qui a permis l'installation d'arceaux à vélos, la mise en place d'un nouvel éclairage coloré, plus lumineux et plus sympathique et enfin, il y a eu un projet de fresque qui a été lauréat de l'édition 2016 du budget participatif.

En ce qui concerne la rue Watt, des signalements ont été faits aux équipes de la DPSP pour une attention particulière aux incivilités que vous avez décrites. En ce qui concerne le vœu à proprement parler, ce sont évidemment des réflexions à mener à l'initiative du conseil de quartier et la mairie sera là pour accompagner les habitants volontaires.

M. LE MAIRE : Merci. Est-ce que cela vous va comme réponse, Habib SHOUKRY ?

Habib SHOUKRY : Du coup, vous préféreriez que ce soit le conseil de quartier qui soit à l'initiative plutôt que d'anticiper d'éventuels problèmes futurs ?

M. LE MAIRE : Oui, c'était un peu ce que Bérengère proposait. En tout cas, nous n'avons évidemment rien contre le fait de donner suite et de regarder cela avec le conseil de quartier, mais comme vous en parliez, je pense que l'idéal serait que le conseil de quartier s'auto-saisisse du sujet, que vous lui suggériez, car il est compliqué pour nous de dire au conseil de quartier ce qu'il doit faire. Vous voyez ce que je veux dire ? C'est une question de bon ordre.

Habib SHOUKRY : On peut faire cela.

M. LE MAIRE : Vous permettez donc que l'on passe au vœu suivant.

LE VŒU EST RETIRÉ.

V13 2021 17 Vœu relatif à l'engagement d'une réflexion avec l'École Estienne pour ouvrir son jardin au public déposé par Jean-Baptiste OLIVIER, Habib SHOUKRY et les membres du groupe Union de la Droite et du Centre pour le 13e

M. LE MAIRE : On passe au vœu sur l'école Estienne je vous laisse le présenter.

Habib SHOUKRY : Oui. C'est un vœu qui est dans une démarche d'initier un échange et qui part simplement d'un constat. L'école Estienne est une école de la Ville de Paris. La Ville fait des efforts considérables pour créer des espaces verts accessibles dans les écoles ou autour des écoles. Cette école dispose d'un magnifique jardin à l'angle de la rue Abel Hovelacque et du boulevard Blanqui et il pourrait être éventuellement intéressant d'échanger avec l'école dans une optique d'ouverture de son jardin au public.

M. LE MAIRE : C'est Vincent BOULET qui va vous répondre. En fait, il a fait cette démarche, ce qui permet de vous répondre plus directement ce soir.

Vincent BOULET : Merci, Monsieur le Maire, et merci, Monsieur SHOUKRY pour cette proposition. Je me félicite que vous reconnaissiez les investissements de la municipalité sur les « cours oasis » et sur les « rues aux écoles » et j'espère que vous et votre groupe soutiendrez les investissements, y compris en termes de fonctionnement, que cela implique.

Sur l'école Estienne, nous sommes en contact direct et constant avec eux. Je dois dire que lorsque nous les avons contactés entre autres sur cette question, ils ont exprimé une vive opposition qui d'ailleurs avait déjà été exprimée lors de certaines réunions du conseil d'administration de l'école Estienne sur la possibilité d'ouvrir le jardin essentiellement pour des questions de sécurité. Vous n'êtes pas sans savoir que c'est l'école qui forme entre autres les dessinateurs de presse.

Dans ces conditions, il me semble difficile de donner suite à votre vœu ce soir.

M. LE MAIRE : En tout cas, je voulais vous remercier de votre proposition. C'est vrai que cela donne envie, même s'il y a pas mal de jardins en tant que tels, mais à cet endroit pas précisément. C'est vrai que cela donne envie de s'y promener, surtout lorsque les arbres sont en fleurs comme en ce moment. Monsieur SHOUKRY, il me semble que nous avons répondu, même si la réponse n'est pas forcément celle que vous attendiez.

Habib SHOUKRY : Oui. On peut l'enlever, puisque la question a été posée. L'objectif n'est pas d'imposer à l'établissement un choix qu'il ne souhaite pas.

M. LE MAIRE : Merci de votre compréhension.

LE VŒU EST RETIRÉ.

Questions :

Q13 2021 05 Question relative à l'aménagement sportif sous le métro aérien entre Corvisart et Glacière posée par Mireille ESTIENNE et les membres du groupe Union de la Droite et du Centre pour le 13e.

M. LE MAIRE : On passe aux questions. Madame ESTIENNE avait une question relative à l'aménagement sportif sous le métro à rien. Mais je n'ai pas bien compris de quoi il s'agissait. Je vous laisse la parole.

Mireille ESTIENNE : Merci, Monsieur le Maire. C'est vrai que l'on vit en ce moment une période compliquée pour les activités sportives, que les activités extérieures sont favorisées et je sais qu'il y avait un projet d'aménagement sous le métro entre les stations Corvisart et Glacière et qu'il faisait partie d'un projet du budget participatif en 2016. Je sais que ce projet d'aménagement entre ces deux stations de métro faisait également partie de vos objectifs pour cette nouvelle mandature.

Mon groupe souhaitait donc savoir quel était le calendrier prévisionnel de l'aménagement de cet espace, les équipements envisagés ainsi que la gestion éventuellement prévisionnelle pour la pratique libre et un encadrement par des clubs de l'arrondissement.

Est-ce que j'ai été plus claire que dans la rédaction de ma question ?

M. LE MAIRE : Comme il y avait plusieurs projets sous le métro aérien... Je laisse la parole à Aïmane BASSIOUNI pour vous répondre.

Aïmane BASSIOUNI : Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir, chers collègues, bonsoir Madame ESTIENNE. En fait, vous parlez de deux projets. Il y a le projet qui rentre dans le cadre du budget participatif pour deux terrains de basket, mais il y a aussi un autre projet d'un mur d'escalade, le projet Blocpark, qui a fait l'objet d'un appel à projets Réinventer Paris.

Ce projet se voit pour le moment arrêté, car le lauréat de l'appel à projets a subi de plein fouet la crise sanitaire du COVID. Il a été fortement impacté et doit démarcher à nouveau des investisseurs qui, du coup, sont plus timorés au vu de cette crise sanitaire. De plus, des travaux de la RATP auront lieu en 2023 et décaleront l'horizon d'ouverture du site. Nous avons à cœur que ce projet se réalise. Nous accompagnons l'entreprise en question, mais au vu de ce contexte et des éléments que je viens de vous décrire, il me semble assez compliqué de vous évoquer un calendrier prévisionnel.

Pour le second projet du TEP Blanqui, votre question m'a amené beaucoup d'interrogations puisque vous parlez du budget participatif 2016, mais celui-ci n'évoque aucun réaménagement des espaces situés sous le métro aérien entre Corvisart et Glacière. Nous trouvons d'autres projets, mais rien qui concerne cet espace de voirie sous la ligne 6. En revanche, je connais bien le projet du « sport partout pour tous », lauréat de l'édition 2019 du budget participatif, qui prévoit la rénovation de ces terrains. Je connais bien ce projet parce que c'est le premier sujet dont je me suis emparé avec ma collègue adjointe, Bérengère AICHOUN-BAPTISTE, en charge du budget participatif. Nous nous sommes rendus sur place avec la Direction jeunesse et sports et la programmation avance bien. On a eu l'occasion de le dire au conseil de quartier référent qui nous avait interrogés sur la question puisque la mise en chantier est prévue pour la fin du mois d'avril et l'inauguration pour le début du mois de juin. Avec le maire, nous avons à cœur de livrer cet équipement avant la période estivale.

Concernant l'utilisation de ces terrains, j'ai choisi de privilégier l'accès libre parce que ce sont deux terrains de basket très fréquentés et très réputés auprès des habitants du 13^e et même au-delà. C'est un spot très connu des basketteurs et je ne souhaite pas que nous leur ôtions cette possibilité de les utiliser.

Pour autant, nous allons tout de même installer une porte grillagée qui permettra d'encadrer les horaires d'ouverture et de fermeture de cet équipement et j'ai également sondé les clubs de basket-ball de l'arrondissement pour savoir s'ils souhaitaient tout de même avoir des créneaux à la marge. Ils nous répondront dans les prochaines semaines, je n'en doute pas.

M. LE MAIRE : Merci, Aïmane BASSIOUNI.

Q13 2021 06 Question relative au dispositif d'entretien et de maintenance de l'ascenseur reliant la rue du Chevaleret à la rue Léo Fränkel posée par Habib SHOUKRY et les membres du groupe Union de la Droite et du Centre pour le 13e.

M. LE MAIRE : On va passer à la question suivante et c'est Habib SHOUKRY qui s'est saisi d'un vrai problème d'ailleurs, même si l'ascenseur a depuis été réparé. C'est l'ascenseur qui relie la rue du Chevaleret et la rue Léo Fränkel.

Habib SHOUKRY : Tout à fait Monsieur le Maire, chers collègues. Je me permettais de vous poser cette question concernant l'entretien et la maintenance de cet ascenseur situé sur l'espace public entre la rue du Chevaleret et la rue Léo Fränkel où le dénivelé est assez important et nécessite d'avoir un ascenseur pour certaines personnes.

M. LE MAIRE : Antoine GUILLOU ?

Antoine GUILLOU : Merci, Monsieur le Maire, merci, Monsieur SHOUKRY pour cette question. Le maire y a répondu par anticipation. L'ascenseur a été réparé la semaine dernière, mais votre question fait allusion à une difficulté que sont les ascenseurs sur l'espace public, notamment dans le quartier Paris Rive Gauche puisqu'au vu du dénivelé il y en a un certain nombre. Et l'on sait que ces équipements sur l'espace public sont difficiles à maintenir en état puisqu'ils sont à la fois assez fragiles, difficiles à réparer et pour autant, étant en accès libre, ils peuvent être sujets au vandalisme ou à de la casse involontaire liée à l'utilisation.

C'est une difficulté que nous connaissons dans le 13^e puisque nous avons un nombre important d'ascenseurs. C'est un sujet qui est identifié et qui n'est pas simple. Je ne dirais pas le contraire. Mais c'est un sujet qui est bien identifié au niveau de la Ville pour essayer de mieux travailler avec les sociétés de maintenance, puisqu'en l'occurrence, il me semble que c'est la société OTIS qui est chargée de la maintenance de cet ascenseur.

M. LE MAIRE : Merci. J'en profite d'ailleurs pour vous indiquer aussi à toutes et à tous, et à Monsieur SHOUKRY en particulier, que Caroline MILLET travaille en ce moment avec l'adjoint à la maire de Paris pour essayer de voir si l'on ne pourrait pas changer les process. En tout cas, on va essayer d'expérimenter cela dans le 13^e parce que la question des ascenseurs sur l'espace public est un sujet que nous n'avons jamais réussi à résoudre. On l'a amélioré à la marge, mais comme vous l'indiquez dans votre question avec de grosses lacunes.

Q13 2021 07 Question relative à la création d'un frigo solidaire dans le 13e posée par Habib SHOUKRY et les membres du groupe Union de la Droite et du Centre pour le 13e.

M. LE MAIRE : Je vous laisse à nouveau la parole, Monsieur SHOUKRY, puisqu'il y a une dernière question sur la création d'un frigo solidaire.

Habib SHOUKRY : Tout à fait. Je vous remercie Monsieur le Maire. Il y a depuis quelques années la possibilité d'installer des frigos solidaires à Paris portés par un commerçant et suivis par une association. Or, le 13^e n'a pas encore eu à ce jour la possibilité de bénéficier de ce type d'installations probablement parce qu'aucun commerçant ne s'est signalé pour porter cette initiative. Je souhaitais savoir si la mairie souhaitait néanmoins avancer sur ce sujet en poussant à l'installation de frigos via un autre type de support que celui proposé par la Ville, c'est-à-dire avec une association ou peut-être un commerce ou autre chose.

M. LE MAIRE : On y travaille, mais Juliette SABATIER va vous répondre immédiatement.

Juliette SABATIER : Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir, Monsieur SHOUKRY. Je vous remercie de votre question. Effectivement, elle arrive à point nommé puisque nous sommes tout à fait engagés dans cette démarche dans le cadre du dispositif prévu par la Ville. Nous avons reçu avec l'adjoint au commerce et l'adjoint en charge de l'économie sociale et solidaire, la représentante d'une association, Les frigos solidaires, qui porte ce projet et un commerce a bien été identifié.

Le projet est à l'état de projet pour deux raisons principales. D'une part, la situation sanitaire ne se prête pas forcément au développement rapide des projets et, plus sérieusement, du point de vue de la mairie, nous souhaitons border au maximum l'expérimentation de frigos solidaires afin que cela ne tourne pas court, qu'on ne se retrouve pas avec un frigo qui soit laissé à moitié à l'abandon, dans lequel des denrées seraient déposées de façon désordonnée ou encore qui occasionnerait une occupation sur l'espace public qui gênerait la circulation des piétons notamment.

Pour toutes ces raisons, pour ces raisons de cadrage, nous avançons à pas feutrés, mais il y a bien un commerçant volontaire qui se situe rue Wurtz la boutique s'appelle Curiosités. Une association a bien été identifiée et nous avançons là-dessus.

Nous voulons nous assurer que le frigo soit bien rentré le soir ce qui n'est pas dans le cahier des charges de l'association, mais que nous souhaitons voir mis en œuvre et nous souhaitons que les commerçants qui pourraient se porter volontaires par la suite disposent bien d'un droit d'étalage préalable et de l'espace suffisant pour que le frigo puisse être installé à l'extérieur sans gêner.

M. LE MAIRE : On va sans doute y donner suite prochainement, mais il faut le faire de manière précautionneuse si l'on veut que cela marche. Si la première expérience n'est pas bonne, cela ne donnera pas envie de développer pour la suite.

Je vous remercie toutes et tous de votre attention. Il me reste à vous souhaiter un bon appétit. Faites attention aux dates des prochains conseils d'arrondissement. Les prochains se tiendront le 22 mai et le 22 juin. C'est facile à retenir, mais cela ne tombe pas un lundi soir. Je me permettais de vous alerter en fonction des ponts, etc. Et pour le premier, j'avais un problème de disponibilité. Je vous souhaite une bonne soirée. En fait, c'est le 20 mai et le 22 juin. Merci beaucoup. Bonne fin de soirée.

Fin de l'enregistrement.